

## SST

### SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

L'activité de Sauveteur Secouriste du Travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise, ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Cette mission dans l'entreprise répond aux obligations fixées par l'article R4224-15 du code du travail imposant la présence de secouristes sur le lieu du travail. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

De plus cette mission répond également à l'obligation de tout citoyen de porter assistance à une personne en danger décrite dans l'article 223-6 du code pénal, que l'accident entre dans le cadre d'un accident du travail ou pas.

Le SST intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise.

Le SST met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

<b>OBJECTIFS</b>	<p>A l'issue de la formation, le participant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ D'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention</li> <li>▪ De mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail</li> </ul>
<b>INTERVENANTS</b>	Formateurs professionnels à jour de formation continue
<b>MÉTHODES PÉDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation essentiellement pratique</li> <li>▪ Échanges entre formateur et participants</li> <li>▪ Démonstrations par le formateur</li> <li>▪ Ateliers d'apprentissage des gestes et des conduites à tenir</li> <li>▪ Mises en situation</li> </ul>
<b>PRÉ-REQUIS</b>	Aucun
<b>PUBLIC CONCERNÉ</b>	Tout salarié de tout secteur
<b>DURÉE</b>	14 heures
<b>NOMBRE DE CANDIDATS</b>	De 04 à 10 candidats

## SST SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

<b>VALIDATION</b>	A l'issue d'une évaluation certificative par le formateur, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation.
<b>CONTENU</b>	<p style="text-align: center;"><b>Programme élaboré par l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité (INRS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent de sécurité privée et la déontologie professionnelle</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer le cadre juridique de son intervention en tant que SST</li> <li>- Protéger</li> <li>- Examiner</li> <li>- Faire Alerter ou Alerter</li> <li>- Secourir</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise</li> <li>- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention</li> <li>- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses</li> </ul> </li> </ul>
<b>MOYENS PÉDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mannequin adulte enfant et nourrisson</b></li> <li>▪ <b>Défibrillateur – coupe de tête – plan d'intervention INRS</b></li> <li>▪ <b>Divers matériels de simulation - Livret INRS - Vidéos</b></li> </ul>
<b>RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE</b>	<b>Michel Blanchard</b>
<b>DÉLAIS D'ACCÈS</b>	En cas d'indisponibilité, veuillez-vous référer au planning de formation joint afin de connaître nos prochaines sessions de formation.